

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Tous les membres en exercice sont présents

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 16 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande que le point relatif au projet de l'installation de stockage de déchets non dangereux INSD sur la commune des Granges-Gontardes, soit voté à bulletin secret.

PROJET DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX INSD SUR LA COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Il s'agit d'une demande d'autorisation Environnementale Unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et les installations ouvrages, travaux et activités, en vue de la demande d'autorisation d'extension sur la commune des Granges Gontardes au lieu-dit « Bois des Mattes », contigüe à l'installation existante située au lieu-dit Combe Jaillet à Roussas.

Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique du lundi 27 janvier au jeudi 27 février 2020 à l'issue de laquelle le conseil municipal de Roussas doit émettre son avis sur ce projet.

Henri Bour émet des doutes sur l'intérêt général évoqué d'un enfouissement supplémentaire, fruit d'un enjeu industriel important.

Craintes également de l'impact d'un tel projet sur nombre d'activités touristiques et sur l'environnement.

Après vote à bulletin secret, un avis favorable est donné par 7 voix pour et 2 contre, assorti des prescriptions suivantes :

- Modifier de façon conséquente le merlon paysager devant masquer l'installation pour une meilleure intégration visuelle dans l'environnement,
- L'activité touristique du territoire impose une meilleure prise en compte d'intégration dans le paysage et une gestion pointue des envols et odeurs.
- De plus le secteur étant classé en AOP Grignan-les-Adhémar et les vigneronns pratiquant l'œnotourisme, il est impératif que ces différents points soient traités avec rigueur et contrôlés. L'exploitant devra respecter un engagement fort de respect de l'agriculture et de l'environnement.

BUDGETS ET FINANCES

La commission finances s'étant réunie le 25 février 2020 et compte tenu des prochaines élections municipales, ne sont mis à l'ordre du jour que l'approbation et le vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019.

COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Dressé par Madame Faure, comptable de la collectivité responsable du centre des Finances Publiques de St Paul 3 Châteaux, les résultats sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 926 897.34 €
- Recettes de fonctionnement : 1 592 433.13 €
Soit un excédent de la section de fonctionnement de : 665 535.79 €

- Dépenses d'investissement : 1 442 401,74 €
- Recettes d'investissement : 1 454 034,83 €
Soit un excédent de la section d'investissement de 11 633,09 €

Le compte de gestion du budget général de la commune dressé pour l'exercice 2019 par Madame FAURE Receveur de St Paul 3 châteaux n'appelant ni observation ni réserve est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

1. EXERCICE 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 926 897 € contre 849 819 € en 2018.

La hausse des dépenses s'explique surtout par :

- Des dépenses plus élevées liées aux bâtiments
- Des frais de voirie en hausse de 41 000 €

D'une façon générale les postes de dépenses évoluent peu et restent dans des écarts justifiés par l'activité de l'exercice.

Les recettes sont de 1 592 433 € contre 1 256.016 € en 2018, en hausse de 336 418 € en raison notamment :

- De la location des logements communaux sur l'année complète
- De versement de diverses subventions

Les besoins de fonctionnement sont stables autour de 900 000 € annuels et sont aujourd'hui largement couverts par les ressources de la commune.

2. EXERCICE 2019 SECTION INVESTISSEMENT

Les « grands travaux » entrepris par la commune avaient entraîné déjà une hausse des dépenses d'investissement qui s'étaient élevées en 2018 à 1 526.954 € et qui pour 2019 est de 1 442 401 €.

Les plus gros investissements ont porté sur la voirie, le matériel roulant et technique, les travaux au sanctuaire Saint-Joseph, à l'église, à la ruine « Catil », à la salle des fêtes et au local technique.

3. RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

- Dépenses de fonctionnement : 926 897,34 €
- Recettes de fonctionnement : 1 592 433,13 €
Soit un excédent de la section de fonctionnement de : 665 535,79 €

- Dépenses d'investissement : 1 442 401,74 €
- Recettes d'investissement : 1 454 034,83 €
Soit un excédent de la section d'investissement de 11 633,09 €

Le maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2019 de la commune est approuvé à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Alphonse BREA 1^{er} adjoint.

4. REPRISE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté, la section de fonctionnement présente un résultat à affecter de 7 685 642,27 €, qu'il est proposé de répartir au budget prévisionnel 2020 comme suit :

- 1 823 314,17 en section investissement au compte 1068
- 5 862 328,10 en section fonctionnement au compte 002 : excédent à nouveau reporté.

Le conseil approuve la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget primitif de 2020.

COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Dressé par Madame Faure, comptable de la collectivité responsable du centre des Finances Publiques de St Paul 3 Châteaux, les résultats sont arrêtés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 46 901,81 €
- Recettes de fonctionnement : 54 592,46 €
- Soit un excédent de la section de fonctionnement de 7 630,65 €

- Dépenses d'investissement : 19 886,20 €
- Recettes d'investissement : 23 512,00 €
- Soit un excédent de la section investissement de 3 625,80 €

Le compte de gestion du budget annexe du service assainissement dressé pour l'exercice 2019 par Madame FAURE Receveur de St Paul 3chateaux n'appelant ni observation ni réserve est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

- Dépenses de fonctionnement : 46 901,81 €
- Recettes de fonctionnement : 54 592,46 €
- Soit un excédent de la section de fonctionnement de 7 630,65 €

- Dépenses d'investissement : 19 886,20 €
- Recettes d'investissement : 23 512,00 €
- Soit un excédent de la section investissement de 3 625,80 €

Le maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2019 du budget annexe est approuvé à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Alphonse BREA 1^{er} adjoint.

REPRISE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté, la section de fonctionnement présente un résultat à affecter de 16 912,54 € qui sera affecté au budget prévisionnel 2020 comme suit :

- 16 912,54 en section fonctionnement au compte 002 : excédent à nouveau reporté.

Le conseil approuve la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 au budget primitif de 2020.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique des dispositions de revalorisation ont été prises concernant l'indemnisation des élus maire et adjoints.

Ces dispositions sont applicables à compter du 29 décembre 2019, soit le jour suivant sa publication au JO.

La trésorerie souhaitant qu'une délibération soit prise afin de permettre de mettre en œuvre cette augmentation à compter du 1^{er} janvier 2020, il est pris acte de ces dispositions et émis un avis favorable unanime.

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

ASGTS lot 8 : Avenant moins- value 892,20 HT

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'EHPAD « Les Tourtelles » de Grignan ayant sollicité la commune en vue d'une aide financière pour l'achat d'un défibrillateur, il est décidé à l'unanimité de lui accorder une subvention exceptionnelle de 300 €.

SDED ECLAIRAGE PUBLIC

Une étude a été réalisée par le SDED pour l'éclairage public du Sanctuaire, de la ruine Catil et de l'église.

Il est également prévu de renouveler 2 projecteurs au château : l'un pour l'éclairage de la tour et l'autre pour l'éclairage de la chapelle, les autres projecteurs existants seront enlevés.

Le montant de ces installations de 52 500 € HT est accepté à l'unanimité.

A noter que cette dépense entre dans le cadre de la convention signée avec le SDED au titre des investissements des points lumineux.

TRAVAUX :

SANCTUAIRE

Restent le crépi à reprendre et la fenêtre de la chapelle à changer.

SALLE DES FETES

Les travaux de menuiserie restant sont la mise en place d'un meuble sous le bar, le remplacement de la vitre et le remplacement des lattes sur l'auvent extérieur.

LOCAL TECHNIQUE

Les travaux avancent normalement : les locaux sont couverts, les murs en pierre façade Nord sont terminés et ceux de la façade Sud en cours de réalisation.

La planéité de la dalle doit être revue et modifiée soit par un ragréage, soit par la pose de résine.

EGLISE

Les travaux de perçage du bâtiment sont terminés. Les échafaudages sont mis en place pour la réfection des façades.

L'avancement des travaux se poursuit normalement.

RUINE CATIL

Les travaux évolueront en même temps que ceux de l'église car même entreprise qui y travaille.

VOIRIE

- Le chemin « Impasse de Gory » n'est pas terminé, reste l'application de l'enduit bi-couche.
A noter qu'une partie de ce chemin, au niveau de son intersection avec la D 203, n'appartient pas à la commune mais est dangereuse du fait d'une sortie dans un virage étroit et sans visibilité.
Afin de pouvoir retravailler et sécuriser cet accès, Mr BOUTEILLON propriétaire a proposé de vendre à la commune les parcelles 399 et 400, soit 1490 m² au prix global de 3500 €.
Le compromis de vente a été signé le 31 janvier 2020 pour un acte de vente qui devrait être signé le 20 juin 2020.
Dans l'attente le notaire se charge de demande à la société DESTE, propriétaire de la parcelle limitrophe 401, si elle n'est pas vendeuse.
Un plan de bornage des parcelles concernées devra être fourni portant éventuellement le tracé des canalisations d'eau potable qui les traversent.
- La réfection du mur au-dessus de la propriété de Mr Daniel BEHIER par Mr Delhomme est achevée avec un résultat très satisfaisant.
- Demande de Mr Michel SCHNEIDER en vue de débroussailler le chemin descendant sur le parc accrobranche : La commission voirie effectuer une visite sur place.

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN

Madame le Maire rappelle le projet éolien dit « Renouveau des Claves » sur le territoire de la commune de Roussas conduit par la Société RES dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

Elle expose que lors du dernier conseil municipal la délibération concernant la parcelle 57 avait été oubliée et présente la Promesse de Convention de Servitudes relative au bail nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien envisagé sur le terrain :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT
A	57	ROUCOULE	ROUSSAS	DRÔME (26)

La société RES sollicite l'accord de la municipalité de Roussas pour utiliser et faire des travaux sur ces terrains.

Les membres du Conseil Municipal attestent avoir bien reçu et pris connaissance de la note de synthèse explicative transmise avec les convocations au présent conseil et répondant à l'exigence posée par l'article L.2121-12, al 5 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ce document,
- autorise Madame le Maire à signer le document mentionné ci-dessus ainsi que tout acte y afférent

REMERCIEMENTS


Avant de clore la dernière séance de cette mandature, Madame le Maire remercie tous les élus de l'important travail effectué durant ces 6 années et de l'excellent climat qui a régné au sein de ce conseil municipal.

A cette occasion elle remercie les deux conseillers qui ne se représentent pas Roger VIGNAL et Didier PAUL en félicitant Roger VIGNAL pour toutes ces années d'investissement au sein du conseil municipal : 31 ans au service de la population de Roussas.

Elle remercie également Cello MUYLE pour son accompagnement tout au long des conseils municipaux durant ces six années.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20 h 19

Le Maire,
Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Robert'. To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' at the top and 'D.éme' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a heron or egret, standing in water. There are two small stars on either side of the coat of arms.